



DÉLIBÉRATION N°2015-11-13-13.2
du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes

Séance du 13 novembre 2015

**POINT 13.2 : APPROBATION D'UN REGLEMENT D'ATTRIBUTION DE PRIX PRESENTE
PAR LE SERVICE UNIVERSITAIRE D'INSERTION ET D'ORIENTATION**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU** le code de l'Éducation ;
- VU** les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'Administration du 6 juin 2014 et modifiés le 30 janvier 2015 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE à l'unanimité avec 26 voix pour, le règlement d'attribution d'un prix, présenté par le Service Universitaire d'Insertion et d'Orientation (SUIO), dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.

À Nantes, le 13 novembre 2015

Le Président de l'Université de Nantes

Olivier LABOUX



REGLEMENT DU CONCOURS – 2^{ème} édition 2015/2016

ARTICLE 1

L'Université de Nantes organise depuis 2014 un concours pour valoriser les formations et les compétences développées par les étudiants qui suivent un cursus sur le campus du Tertre de l'Université de Nantes.

ARTICLE 2

Ce concours est ouvert aux étudiants de Droit et sciences politiques, Institut de préparation à l'administration générale, Histoire, histoire de l'art et archéologie, Institut d'économie et de management de Nantes – IAE, Institut de géographie et d'aménagement régional de l'Université de Nantes, Langues et cultures étrangères, Lettres et langages, Psychologie, Sociologie, Staps pour l'année 2015/2016.

ARTICLE 3

La forme du concours s'inspire du concours « [Ma thèse en 180 secondes](#) ».

En public et par équipe de trois, les étudiants exposent en termes simples, de manière claire, concise et convaincante les compétences caractéristiques de leur formation face à un jury composé de professionnels.

ARTICLE 4

Les candidats doivent concourir par **équipe de trois personnes**.

Chaque équipe à 3 minutes pour présenter les compétences de sa formation.

Aucune interruption du chronomètre n'est possible à part en cas de problème technique majeur.

La présentation doit se faire en français.

Aucun accessoire ni support visuel n'est autorisé.

ARTICLE 5

Pour participer au concours, les étudiants doivent s'inscrire à l'adresse suivante : talentsdutertre@univ-nantes.fr avant le **22 OCTOBRE 2015**.

ARTICLE 6

Pour préparer les candidats, deux ateliers sont proposés :

- un atelier sur l'identification des compétences,
- un atelier sur la communication & la prise de parole en public.

ARTICLE 7

Chaque candidat reconnaît et accepte qu'en participant au concours, il autorise l'Université de Nantes, à fixer, reproduire et exploiter dans le monde entier son image captée le 19 novembre 2015 lors du concours "3 minutes pour défendre vos compétences" sur tout support papier, numérique, audiovisuel etc. pour les usages suivants : affichage, communication événementielle, catalogue, flyer, brochure relative à l'Université de Nantes et destinés au grand public et illustration pour le site de l'Université de Nantes.

ARTICLE 8

Le jury composé de professionnels effectuera une sélection de la meilleure équipe.

L'équipe lauréate du concours recevra 3 tablettes et housses de protection d'une valeur unitaire de 296.95 € HT (Une tablette et sa housse de protection par étudiant).

L'équipe qui arrivera en deuxième position remportera un lot d'une valeur unitaire maximale de 40€ HT (un lot par étudiant).

ARTICLE 9

Les équipes seront évaluées selon les critères suivants :

1. Vulgarisation

- Le candidat a-t-il exposé les compétences dans un langage accessible ?
- Le candidat a-t-il utilisé l'humour, des figures de style, des exemples, pour illustrer son propos ?

2. Communication orale

- La structure de l'exposé et l'enchaînement des idées ont-ils valorisé la formation du candidat ?
- Le candidat a-t-il démontré des qualités d'orateur : rythme, fluidité, gestuelle, présence sur scène, etc... ?

ARTICLE 10

Un vote du public sera également organisé. L'équipe désignée par le public remportera un lot d'une valeur unitaire maximale de 40€ HT (un lot par étudiant).

ARTICLE 11

Si l'équipe lauréate du public est similaire à celle du jury, elle remportera à la fois les tablettes et les lots.

ARTICLE 12

La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement.

Pilotage des Talents du Tetre : Emmanuelle TRICHET-DUBOURG, Chargée des Relations entreprises-Insertion professionnelle étudiante et Communication événementielle, Faculté de Droit et des Sciences politiques